
Séance du mardi 11 avril 2023

Date de la convocation : mardi 04 avril 2023

**Membres titulaires en
exercice : 59**

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne

Présents : 45

**Présents non votants :
4**

Représentés : 5

Votants : 46

Présents votants : Jean-Louis ADRIAN, Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Christian BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Patrice CHARTON, Didier CHASSEIGNE, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Frédéric ERNST, Hervé FABRE, David GABRIEL, Patrick GROSS, Chantal JEANSON LAMBERT, Sylvine JOSSELIN, Gérard L'HUILLIER, Raymond LECLERC, Lidwine LINARD, Maurice LOCARDEL, Vincent LOMBART, Séverine MACINOT, Pascal MENUSIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Marc NICOLAS, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Yves PILLEMENT, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Yannick SANGNIER, Marie-Pierre VERDUN, Christian WEISS, Christine POLMARD

Représentés : Cédric GARAT, Marie-Cécile GEORGE, Dania KLEIN, Françoise KLEIN, Sylvain OBARA

Excusés : Sabrina DEJEAN, Viviane DOLIZY, Céline PHILIPPOT, Régis SOLTISIAK, Félix WALDBILLIG, Brigitte WEISSE

Absents : Patrice ADAM, Sarah BAJOLOTT, Jean-Pol BUVIGNIER, Cyril CHARLES, Sophie CHARRIOT, Patrice DEFOULLOY, Pascal FARCAGE, Clément FEVEZ, Sylvain FOURES, Serge GAUGUIER, Julien GUYOT, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Marie-Thérèse HURAUT, Jean-Marc ILIC, Clarisse JACQUET, Nicolas MAURER, Nathalie PHILIPPOT, Julien PINET, Angélique THILL, Cyril WEISSE, Francis WITZ

Secrétaire de séance : Christian WEISS

DE_2023_013 - Objet : Vote du budget primitif 2023 du budget OM

RF PREFECTURE DE BAR-LE-DUC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/04/2023 055-200066140-20230411-DE_2023_013-DE

La Présidente présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 du budget annexe OM de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget OM pour l'année 2023 présenté par sa Présidente,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 727 675.00 Euros

En dépenses à la somme de : 1 655 578.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	700 701.45
012	Charges de personnel, frais assimilés	81 000.00
65	Autres charges de gestion courante	29 915.00
67	Charges exceptionnelles	1 500.00
023	Virement à la section d'investissement	171 853.55
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 113.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 082 083.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	850 500.19
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 596.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	287 083.81
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 154 180.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	88 486.00
21	Immobilisations corporelles	468 413.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 596.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		573 495.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	93 352.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	91 353.00
021	Virement de la section de fonctionnement	171 853.55
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 114.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	119 822.45
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		573 495.00

ADOpte A LA MAJORITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Madame AUBRY Martine

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 17 avril 2023 et publié ou notifié le 17 avril 2023
--